

LIBEREZ LA PAROLE !

Mesdames, Messieurs,

Boualem Sansal, 75 ans, est un écrivain franco-algérien. Engagé dans la défense de la laïcité, il est connu pour l'écriture de romans ayant reçu de nombreuses distinctions.

Mais là n'est pas la question ! Comment expliquer aujourd'hui qu'il se retrouve derrière des barreaux, quand hier encore, il paraissait dans un média français afin d'exprimer son opinion sur le régime algérien et les tensions territoriales entre l'Algérie et le Maroc ? Comment expliquer son arrestation sitôt de retour dans son pays ?

Son crime ? Avoir affronté le silence qui est devenue une loi en parlant, en écrivant et en résistant dans un pays où l'expression est réprimée.

Le 16 novembre 2024, il est arrêté à l'aéroport d'Alger par les autorités algériennes puis condamné le 27 mars 2025 à cinq ans de prison ferme et 3 500 euros d'amende pour, je cite, « avoir nui à l'unité et à l'économie nationale, à la sécurité et à la stabilité du pays ». Parlons peu de ce procès expéditif d'une vingtaine de minutes où il lui a été interdit de se défendre.

Abdelmadjid Tebboune, Président de la République algérienne démocratique et populaire, de son statut, caractérise cette affaire comme une « *affaire scabreuse visant à mobiliser contre l'Algérie* ».

Ce jugement, cette atteinte aux libertés ne concerne pas seulement Boualem Sansal.

Abdelwakil Blamm, journaliste, incarcéré fin décembre pour avoir publié sur Facebook une critique sur les partis politiques.

Mohammed Tadjadit, condamné à 5 ans de prison ferme en janvier 2025, en raison de son engagement dans le rejet des politiques gouvernementales algériennes.

Kamel Daoud, écrivain visé depuis mai 2025 par 2 mandats d'arrêt internationaux et censuré pour avoir évoqué la guerre civile d'Algérie dans son œuvre « Houris » récompensée par le prix Goncourt 2024. En 2022, Kamel Daoud regrettait pour son pays, je cite : « la victoire du silence sur la parole et de la violence sur le débat ».

Ils s'ajoutent aux 300 autres militants, journalistes, défenseurs des droits humains, citoyens ordinaires ayant usé de leur liberté d'expression et qui se sont retrouvés injustement emprisonnés selon Amnesty International. L'ONG appelle à la libération de toutes ces personnes ou à indiquer clairement les raisons de leur détention.

Nul n'est censé ignorer la loi mais nul n'est censé restreindre nos droits.

La liberté d'expression est un droit fondamental. Je plaide pour que toute personne puisse s'exprimer librement en Algérie. Il est nécessaire de rappeler que cette liberté n'est pas un privilège mais bien un droit pour chacun.

Je souhaite défendre le droit fondamental que tous devrait posséder en Algérie d'autant plus que le pays est membre depuis le 1er janvier 2023 au Conseil des Droits de l'Homme à l'ONU.

L'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et du Citoyen de 1948 stipule que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

La liberté d'expression est donc une liberté pour tous. C'est un droit ! Un droit qui devrait être accessible sans qu'il n'y ait de risque d'emprisonnement pour ses idées, ses opinions, ses discours, ses écrits ou ses manifestations, qu'elles soient politiques ou culturelles.

George Washington a dit : « Si la liberté d'expression nous est enlevée alors, muets et silencieux, nous pourrions être conduits à l'abattoir comme des brebis. » C'est précisément ce qu'il est en train de se passer en Algérie.

La liberté d'expression est-elle un danger ? Trouvez-vous normal l'emprisonnement de Boualem Sansal ?

Dans son œuvre récompensée en 2015 par le Grand Prix de l'Académie Française « 2084 : La fin du monde », Boualem Sansal a imaginé un pays dépourvu d'expression libre et où toute pensée personnelle est bannie. L'Algérie aurait-elle perçu cet écrit comme une critique ?

Nous ne défendons pas les idées de Boualem Sansal mais bien sa liberté, sa liberté d'expression qui a été entravée et celle des multiples autres algériens qui est menacée.

Je vous parle aujourd'hui pour que l'on crée, ensemble, un avenir où chacun peut s'exprimer librement sans craindre l'arrestation ou être inquiété de ses idées. Le discours que je vous tiens ici, je ne pourrais le prononcer en Algérie sans me retrouver juger bien évidemment comme coupable. Trouvez-vous ça normal ?

Depuis le 2 décembre 2024, une société de soutien international pour Boualem Sansal a été créée sur le site helloasso.com pour que chacun puisse apporter sa contribution en faveur de sa libération. Une pétition est aussi mise en place pour l'aider. Chaque signature compte ! Chaque signature permet de défendre ses libertés qui lui reviennent de droit mais pourraient également aider à ce que cette liberté soit revendiquée en Algérie.

Tant que la liberté d'expression est menacée en Algérie, nous devons nous battre sans relâche pour l'obtenir. Bien que ce soit une affaire algérienne, il est de notre devoir de défendre les droits de nos compatriotes. N'oublions pas que Boualem Sansal a acquis la nationalité française. Sa cause mérite le soutien de son pays d'adoption. Mobilisons-nous !

Comme l'a dit Boualem Sansal : « Sans témoins pour la raconter, l'Histoire n'existe pas, quelqu'un doit amorcer le récit pour qu'autres le terminent. »

Nous sommes tous témoins ici, alors commençons par transmettre son **h**istoire.

Pour Boualem Sansal mais avant tout pour la liberté, la liberté de s'exprimer.

Merci